

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 1231 promulguant le décret n° 52-1249 du 21 novembre 1952 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, exécutés dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et dans les États associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949.

n° 1231

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 décembre 1952

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro  
1 janvier 1953

## VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 533 du 13 mai 1950 promulguant à la Côte Française des Somalis le décret n° 493500 du 11 avril 1949 ; l'arrêté n° 534 du 13 mai 1950 instituant une Commission consultative locale à laquelle seront soumis les marchés passés en Côte Française des Somalle pour le compte de l'État,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Est promulgué, à la Côte Française des Somalis, le décret n° 52-1249 du 21 novembre 1952 relatif aux marchés passés au nom de l'État, exécutés dans les territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et dans les Etats associés, modifiant et complétant le décret n° 49-500 du 11 avril 1949 (JORF. du 22 novembre 1952, p. 10860).

### Art. 2

—/Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.N. SapouL.**